

Association Résédia

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent		
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au: 31/12/2017		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	93 393	92 648	744		
		TOTAL	93 393	92 648	744		
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	2 676 76 752	1 073 24 463	1 603 52 288	556	
		TOTAL	79 429	25 537	53 891	556	
	Immobilisations financières et financières	Participations Créances rattachées à des participations Titres Immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	1 388		1 388	100	
		TOTAL	1 388		1 388	100	
	Total I		174 210	118 186	56 024	656	
	Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
			TOTAL				
		Créances ⁽¹⁾	Avances et acomptes versés sur commande	3 089		3 089	686
Créances usagers et comptes rattachés Autres créances			1 315 332		1 315 332	3 903 90	
TOTAL			1 647		1 647	3 994	
Divers		Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	42 164		42 164	42 127	
		Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	144 295 1 515		144 295 1 515	79 114 7 907	
	TOTAL II	192 711		192 711	133 829		
Charges à répartir sur plusieurs exercices III							
Primes de remboursement des emprunts IV							
Ecart de conversion Actif V							
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		366 922	118 186	248 736	134 486		
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)						
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres						

Association Résédia

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent	
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	16 707	16 707
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves		
		Report à nouveau	-150 580	-156 310
		Résultat de l'exercice	22 886	5 730
	Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
		Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	44 860	2 000	
	Provisions réglementées			
	Droit des propriétaires (commodat)			
	Total I	-66 125	-131 872	
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	12 000		
	Provisions pour charges			
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	151 904	103 180	
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)			
	Total II	163 904	103 180	
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	28 083		
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 748	56 305	
	Dettes fiscales et sociales	47 986	66 734	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 538	10 538	
	Autres dettes			
	Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	29 600	29 600		
	Total III	150 956	163 179	
	Écart de conversion passif IV			
	Total du passif (I+II+III+IV)	248 736	134 486	
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an			
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	150 956	163 179	
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs			
Engagements donnés	Sur legs acceptés			
	Autres			

Association Résédia

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services		
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	2 600	3 670
	Dons		
Legs et donations			
Subventions d'exploitation	480 750	426 403	
Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	21 094	21 736	
Autres produits	9	20	
Total des produits d'exploitation I		504 454	451 830
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements		
	Achats	6 751	4 794
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	141 276	218 732
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 254	6 238
	Salaires et traitements	173 486	184 051
	Charges sociales	68 877	69 400
	Dotations	4 236	953
• sur immobilisations			
amortissements			
provisions			
Dotations d'exploitation			
• sur actif circulant : provisions			
• pour risques et charges : provisions	12 000		
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	12		
Total des charges d'exploitation II		408 896	484 171
Résultat d'exploitation (I-II)		95 557	-32 341
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 507	1 469
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers V		1 507	1 469
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilés	325	78
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières VI		325	78
Résultat financier (V-VI)		1 182	1 391
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		96 740	-30 950
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

Association Résédia

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018

Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 822	2 800
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 339	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels VII		15 162	2 800
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VIII		5	
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		15 157	2 800
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X		286	286
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		84 214	137 345
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		172 938	103 180
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		605 337	593 446
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		582 451	587 716
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		22 886	5 730
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			

RESEDIA
Association
Siège social : 14 Rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'Association RESEDIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RESEDIA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les fonds dédiés, enregistrés au 31 décembre 2018, tiennent compte des sommes non utilisées au titre des projets pour lesquels les subventions ont été versées, mais également la quote-part de subvention versée par l'Agence Régionale de Santé au titre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA FERTE BERNARD, le 6 mai 2019

SAS FITECO



Philippe BOURBON
Commissaire aux Comptes